

POPRC-6/7 : Appui pour une participation effective des Parties aux travaux du Comité

Le Comité d'étude des polluants organiques persistants,

Rappelant qu'à sa quatrième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants avait demandé au secrétariat de la Convention de poursuivre ses travaux pour appuyer et renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition Parties à la Convention afin qu'ils puissent participer pleinement aux travaux du Comité,

Notant que les activités ci-après ont été menées à bien :

a) Publication, dans les six langues officielles de l'ONU, d'un guide de poche qui est une version abrégée du manuel pour une participation effective aux travaux du Comité d'étude des polluants organiques persistants;

b) Organisation de deux ateliers régionaux en collaboration avec le secrétariat de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certaines produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, au Caire et à Mexico, en novembre 2009 et juin 2010 respectivement, pour réunir ensemble les membres du Comité d'étude des polluants organiques persistants et ceux du Comité d'étude des produits chimiques,

1. *Invite* le secrétariat de la Convention de Stockholm à poursuivre ses activités à l'appui d'une participation effective des Parties aux travaux du Comité, sous réserve des ressources disponibles, et notamment à :

a) Renforcer les capacités dont disposent les pays en développement et les pays à économie en transition Parties à la Convention pour identifier les substances qui sont, ou qui pourraient être, des polluants organiques persistants visés par la Convention et constituer des bases de données nationales les concernant;

b) Aider, en collaboration avec les Parties intéressées, à proposer l'inscription de substances chimiques à la Convention, en fournissant par exemple une assistance pour l'élaboration de propositions et l'évaluation des données;

c) Mettre au point des outils pour évaluer l'impact des activités entreprises à l'appui d'une participation effective des Parties aux travaux du Comité, par exemple en établissant des questionnaires;

d) Organiser des ateliers nationaux et régionaux pour améliorer l'accès à l'information scientifique et technique, par exemple en présentant des programmes d'enseignement assortis d'études de cas pratiques permettant et encourageant l'émulation;

2. *Encourage* les membres actuels et les anciens membres du Comité à faire connaître les travaux de ce dernier et à mettre leurs connaissances et leur expertise à disposition, à l'échelon national et sous-régional, notamment par le biais des centres et réseaux régionaux et dans le cadre des ateliers pertinents;

3. *Invite* le secrétariat à étendre la Campagne des Nations Unies pour la responsabilité dans le domaine des produits chimiques et déchets dangereux en direction de tous les intéressés, y compris le grand public et les jeunes, afin de les sensibiliser davantage aux problèmes soulevés par les produits chimiques qui pourraient s'avérer être des polluants organiques persistants;

4. *Prie* le secrétariat de diffuser les documents d'orientation tels que les documents sur les produits et solutions de remplacement;

5. *Invite* les Parties et les observateurs en mesure de le faire à apporter leur concours aux travaux du Comité et à fournir un appui financier pour mener à bien les activités à l'appui d'une participation effective des Parties à ses travaux.
